



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**8949<sup>e</sup>** séance

Mardi 18 janvier 2022, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M <sup>me</sup> Juul . . . . .	(Norvège)
<i>Membres :</i>	Albanie . . . . .	M. Spasse
	Brésil . . . . .	M <sup>me</sup> Espeschit Maia
	Chine . . . . .	M <sup>me</sup> Qi Lihong
	Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Tantawy
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Kroeker-Maus
	Fédération de Russie . . . . .	M. Kuzmenkov
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Freudenreich
	Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Bouanga Ayoune
	Ghana . . . . .	M. Famiah
	Inde . . . . .	M. Setia
	Irlande . . . . .	M. McSwiney
	Kenya . . . . .	M <sup>me</sup> Nthoki
	Mexique . . . . .	M <sup>me</sup> Buenrostro Massieu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Andrews

## Ordre du jour

### Les femmes et la paix et la sécurité

Protéger la participation : combattre la violence ciblant les femmes dans les processus de paix et de sécurité

Lettre datée du 10 janvier 2022, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/22)

---

Conformément à la procédure énoncée dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372), qui a été arrêtée à la lumière des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, le procès-verbal de la présente séance s'accompagnera d'un document récapitulatif (S/2022/38) où figureront les déclarations envoyées par les non-membres du Conseil.



*La séance est reprise à 15 h 5.*

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et oratrices de bien vouloir limiter la durée de leurs déclarations à quatre minutes maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure leurs observations.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Turquie.

**M<sup>me</sup> Inanç Örnekol** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat. Je remercie également la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et les autres intervenantes de leurs exposés. Je saisis aussi cette occasion pour exprimer notre gratitude et notre appréciation aux soldates de la paix du monde entier pour leur service.

Il y a plus de deux décennies, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000). Ce faisant, il a fait savoir au monde qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans égalité des sexes. Pourtant, malgré les résolutions ultérieures et nos efforts acharnés, la mise en œuvre de ce programme demeure insuffisante. Le manque de progrès a coïncidé avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a exacerbé la situation. Une pandémie de l'ombre, celle d'une recrudescence de la violence contre les femmes et les filles, a vu le jour. Les travailleurs humanitaires œuvrant dans les zones de conflit du monde entier signalent maintenant tous les jours de nouveaux cas de violence contre les femmes et les filles. Dans son dernier rapport en date sur la question (S/2021/827), le Secrétaire général décrit la violence, l'intimidation et les représailles que les femmes subissent en raison de leur engagement dans les processus de paix partout dans le monde. Nous devons agir immédiatement pour inverser cette tendance profondément préoccupante.

À ce jour, le Conseil a appelé à la mise en œuvre des accords de paix dans de très nombreuses résolutions, ainsi qu'à garantir une participation accrue des femmes à tous les stades des processus de paix. Néanmoins, c'est à tous les États Membres qu'il incombe d'assurer la participation pleine, égale et effective des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux, partout. Nous devons appuyer les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les défenseuses des droits humains et les représentantes de la société civile afin qu'elles puissent vraiment

et complètement se mobiliser et prendre part à tous les aspects de la vie publique et politique. Ce n'est qu'alors que nous pourrons faire advenir des sociétés véritablement inclusives qui nous permettent de progresser dans le maintien de la paix et de la sécurité, de défendre les droits humains et de concrétiser les objectifs de développement durable.

La Turquie a contribué activement à l'élaboration des politiques récemment adoptées par l'OTAN sur les questions touchant les femmes et la paix et la sécurité. Nous continuons également de prodiguer une formation tenant compte des questions de genre aux membres du personnel de sécurité déployés au niveau national, ainsi qu'à la Mission de l'OTAN en Iraq et à la Force internationale de sécurité au Kosovo et dans d'autres missions et opérations de maintien de la paix.

En Afghanistan, la Turquie gère actuellement 45 écoles dans tout le pays, dont 14 pour les filles. Nous soulignons également auprès du Gouvernement en charge l'importance de l'inclusivité politique et de la protection et de la promotion des droits humains et des libertés fondamentales. Les droits fondamentaux des Afghanes, femmes et filles, doivent être respectés, et cela inclut le droit de chaque femme et de chaque fille en Afghanistan d'avoir accès à l'emploi et à l'éducation. Ces droits ne sont pas négociables.

La Turquie continue de tout faire pour soutenir les femmes et les filles qui ont fui la Syrie. Depuis 2014, nous avons apporté un appui psychologique et social à plus de 400 000 réfugiées syriennes en Turquie. Toutes les mesures juridiques nécessaires sont prises pour protéger les réfugiées qui ont subi des violences. Les réfugiées qui sont reconnues comme victimes de violence ont le droit de séjourner dans des centres d'hébergement réservés aux femmes et de recevoir l'aide dont elles ont tant besoin. Par ailleurs, les Syriennes placées sous protection temporaire bénéficient des mêmes services de soins de santé que les citoyens turcs. Nous espérons sincèrement que nos efforts permettront aux Syriennes de participer à la reconstruction de la Syrie après le conflit.

Je félicite les femmes courageuses qui œuvrent à la consolidation de la paix dans le monde entier. Elles vont de l'avant malgré le danger, dans l'espoir de créer une société plus pacifique pour tous et toutes. Nous remercions ces femmes intrépides et promettons de poursuivre nos efforts pour mettre en œuvre avec détermination le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

**M<sup>me</sup> Leendertse** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation norvégienne et la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que M<sup>me</sup> Yaftali et M<sup>me</sup> Asoka, de leurs importantes contributions de ce matin. Je félicite également la Norvège et l'Albanie, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et les Émirats arabes unis, tous membres actuels du Conseil, d'avoir fait du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une priorité de leurs présidences respectives.

Les risques quotidiens auxquels les femmes sont confrontées à chaque étape du cycle des conflits nous rappellent constamment la pertinence de la résolution 1325 (2000) et des résolutions subséquentes. Un exemple frappant est celui de l'Afghanistan, comme l'a également mentionné la représentante de la Turquie. Depuis la prise du pouvoir par les Taliban, les Afghanes sont confrontées à la violence, aux violations de leurs droits et à une marginalisation extrême. Cela nous appelle à instaurer des conditions sûres pour les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, afin de protéger celles qui défendent les droits de la personne en Afghanistan et au-delà, et de leur donner les moyens d'agir. L'Allemagne est pleinement engagée en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et notamment à garantir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, aux processus de paix et de sécurité à tous les niveaux, en s'appuyant sur leur leadership. Cela reste un engagement important que nous nous employons à honorer dans tous les aspects de notre politique étrangère. Aujourd'hui, je voudrais citer trois exemples concrets de nos efforts actuels.

Premièrement, il y a deux ans, l'Allemagne a lancé l'initiative Elisabeth Selbert, un programme de protection pour les défenseurs des droits humains, y compris les femmes, en danger dans le monde entier. Cette initiative permet aux personnes menacées de recevoir des primes de réinstallation temporaire et une assistance sur place.

Deuxièmement, le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire est un instrument financier unique en son genre qui permet de renforcer les organisations de femmes et le leadership féminin par l'intermédiaire de projets concrets. En 2021, l'Allemagne a versé 18 millions d'euros à ce fonds. Aujourd'hui, nous avons eu l'honneur de lancer, avec la Norvège, le nouveau guichet de financement du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire en faveur des défenseuses des

droits humains qui œuvrent pour une paix et une action humanitaire inclusives. Dans ce cadre, l'Allemagne fournira 2 millions d'euros pour appuyer les défenseuses des droits humains afghanes à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Nous encourageons les autres États Membres à s'engager à appuyer le nouveau guichet de financement ainsi que le Fonds de manière plus générale.

Troisièmement, nous pensons que pour protéger les défenseuses des droits humains et les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, il est crucial que les membres du Conseil de sécurité fassent entendre leur voix avec force. C'est pourquoi, au cours de notre mandat au Conseil, nous avons fait venir dans cette enceinte de nombreuses intervenantes de la société civile et avons été à l'origine de la résolution 2467 (2019). L'importance vitale de cette résolution est évidente, car les défenseuses des droits humains continuent de subir des violences ciblées et sont davantage exposées à la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Lorsqu'on menace les défenseuses des droits humains et qu'on leur met des bâtons dans les roues, l'espace disponible se réduit et la paix est moins durable. L'ONU et ses États Membres doivent faire davantage pour protéger les femmes dans les processus de paix et leur garantir des conditions sûres. Nous devons mettre en place des mesures de protection pour les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et qui sont en danger, continuer d'appuyer leurs activités cruciales, faire entendre leur voix haut et fort et être unis dans notre action. J'assure le Conseil que l'Allemagne restera prête à agir en ce sens.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Bulgarie.

**M<sup>me</sup> Stoeva** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe aux déclarations prononcées ce matin par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur, et le représentant du Canada, au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Je tiens à remercier la Norvège d'avoir appelé l'attention du Conseil de sécurité sur une question aussi urgente et ancienne que la protection des femmes et leur participation aux processus de paix. Je remercie également les intervenantes de leurs exposés très éclairants.

Après chaque rapport annuel du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, nous semblons suivre la même routine. Nous condamnons toutes les formes de violence contre les femmes et les filles et

exprimons nos profondes condoléances aux familles des victimes. Mais tandis que nous déplorons les pertes et estimons les dégâts, nous ne devons pas oublier la raison même de notre participation à ces débats, à savoir l'action. Nous devons définir ici les modes de participation des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et la manière dont nous pouvons assurer leur sécurité en ligne et hors ligne. Ce sont là les mesures immédiates que nous devons prendre pour atteindre l'objectif final, à savoir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, à tous les stades et niveaux des processus de paix. Le fait est que les statistiques mondiales pour 2021 restent inquiétantes. En outre, les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continuent malheureusement d'avoir des incidences très négatives sur l'intégration systématique des questions de genre dans les domaines politique, socioéconomique et technologique. Non seulement les inégalités structurelles persistent, mais elles sont souvent institutionnalisées et interprétées comme faisant partie de la culture institutionnelle ou professionnelle. Ces conclusions se répercutent sur l'ensemble du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et appellent à une action collective immédiate.

Actrice internationale dévouée, la Bulgarie suit l'évolution de la situation dans ce domaine et recherche des solutions originales et novatrices pour instaurer des conditions propices à une sécurité inclusive et participative. À cet égard, le Centre d'excellence spécialisé dans la gestion des crises et la réaction aux catastrophes de Sofia est un excellent exemple. Le Centre mène des activités de recherche et d'analyse cruciales, et dispense un enseignement et une formation spécialement adaptés aux experts de haut niveau. Il est engagé depuis longtemps et s'engage toujours plus à appuyer la prise en compte des questions de genre dans le secteur de la sécurité et de la défense, en particulier dans les domaines de la gestion des crises et de la réaction aux catastrophes. À cette fin, le Centre coopère avec le Collège européen de sécurité et de défense.

Étant donné que les fonds alloués à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à l'échelle mondiale sont encore insuffisants, la Bulgarie réfléchit actuellement aux moyens d'augmenter le financement des projets d'aide publique au développement axés sur les questions de genre.

Enfin, je voudrais souligner que l'inclusion de la société civile est essentielle pour mettre en place des mesures de protection et de prévention efficaces.

Ce n'est qu'en engageant des contacts directs avec les personnes sur le terrain que nous pouvons comprendre les risques immédiats auxquels elles sont confrontées au quotidien et trouver les moyens de renforcer efficacement leur protection afin de mettre un terme aux menaces et aux violences dont sont la cible les défenseurs des droits humains et les personnes qui œuvrent à la consolidation de la paix. Par ailleurs, nous réaffirmons notre conviction que tous les organes compétents de l'ONU doivent travailler ensemble sur ces questions et fournir des retours d'information réguliers.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

**M. Duarte Lopes** (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal remercie la présidence norvégienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat public.

Nous nous associons aux déclarations prononcées ce matin par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur, et le représentant du Canada, au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Plus de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous sommes toujours témoins de situations critiques, où la voix des femmes continue de ne pas être entendue. La situation actuelle en Afghanistan n'est qu'un exemple, tout comme la situation au Sahel et au Myanmar, ainsi que l'a souligné ce matin la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous condamnons fermement le harcèlement, les menaces et les attaques ciblant les femmes dans le monde entier, en ligne et hors ligne, et qui visent souvent les défenseuses des droits humains, les défenseuses de l'égalité des genres et les organisations de la société civile. Les représailles subies par les femmes qui coopèrent avec l'ONU et le Conseil de sécurité dans le cadre des processus de paix et de sécurité sont particulièrement inquiétantes. Depuis 2009, le Portugal dispose d'un plan d'action national pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui en est actuellement à sa troisième édition, et nous sommes pleinement attachés à sa mise en œuvre.

Premièrement, nous pensons que les États Membres doivent planifier leur action et suivre les résultats, tant au niveau national qu'au niveau régional. Deuxièmement, le rôle de l'ONU dans la coordination des efforts des États Membres pour mettre en œuvre ce programme est déterminant. Troisièmement, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être suffisamment financé.

Il faut que le Conseil de sécurité, en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Conseil des droits de l'homme et ONU-Femmes, accorde l'attention et les ressources nécessaires à l'instauration de conditions sûres, qui permettront aux femmes de se mobiliser sans crainte de représailles. La priorité doit être donnée aux partenariats avec les pays hôtes et surtout aux réseaux de femmes locaux et communautaires, tout en veillant à ce que la protection des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix soit expressément incluse dans les mandats des missions des Nations Unies. Nous pouvons et devons nous efforcer de favoriser une mise en œuvre intégrale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de mettre fin à la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

**M. Lagatie** (Belgique) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom des pays du Benelux, à savoir la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Je voudrais m'associer aux déclarations faites par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur, et le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Je tiens tout d'abord à remercier les intervenantes de leurs témoignages d'aujourd'hui. Il est alarmant d'observer des niveaux effroyables et sans précédent de violence, de harcèlement et de représailles contre les défenseuses des droits humains. Le Conseil de sécurité a la responsabilité d'assurer un environnement sûr et sécurisé aux acteurs de la société civile, aux journalistes et aux membres des syndicats pour qu'ils puissent mener à bien leurs efforts essentiels de consolidation de la paix. Cependant, à l'heure actuelle, la charge repose presque entièrement sur les épaules des personnes elles-mêmes. Selon le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité, le Conseil n'est pas parvenu à remédier aux causes profondes du problème ni à mettre en place des mesures efficaces lorsque des attaques contre la société civile se produisent. La protection des défenseuses des droits humains et des artisanes de la paix reste une des lacunes les plus criantes dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous sommes très reconnaissants à la Norvège de nous donner l'occasion d'approfondir nos réflexions sur les mesures que le Conseil de sécurité peut prendre, en nous appuyant sur les discussions que nous avons

entamées lors de la réunion tenue selon la formule Arria sur ce sujet en février 2020, pendant la présidence belge du Conseil de sécurité, au cours de laquelle les pays du Benelux avaient tous fait part de leurs préoccupations. Nos pays soutiennent activement le travail du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, d'ONU-Femmes et du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire dans la prévention des actes de représailles et la lutte contre ces pratiques, et nous appelons tous les États Membres à faire de même.

La société civile a également formulé des recommandations à l'intention des États Membres et du corps diplomatique pour réduire les risques, comme les lignes directrices sur la protection des défenseuses des droits humains élaborées par Peace Brigades International, Cordaid et la Plateforme néerlandaise pour l'égalité des genres WO=MEN, ainsi que par le Service international pour les droits de l'homme. Nous avons retenu six grandes recommandations pour les États Membres à l'avenir.

Premièrement, au niveau international, nous devons continuer de promouvoir un environnement plus favorable à la société civile pour qu'elle puisse faire son travail sans crainte, menace, harcèlement, violence ni représailles d'aucune sorte.

Deuxièmement, nous devons tenir compte des questions de genre dans les processus de paix et de sécurité, prendre en considération les risques auxquels sont particulièrement exposés les différents groupes de défenseuses des droits humains et prévoir des stratégies adaptées d'atténuation de ces risques lorsque cela est possible.

Troisièmement, nous devons être conscients que le simple fait de recevoir un soutien diplomatique ou d'être en contact avec des diplomates peut mettre en danger les défenseuses des droits humains. Toute action visant à protéger les défenseuses des droits humains ou à leur donner des moyens d'action doit répondre à la volonté expresse des personnes concernées et être menée en étroite consultation avec elles afin de minimiser les risques de représailles.

Quatrièmement, avec leur consentement, nous devons accroître la visibilité du travail de certains membres de la société civile par l'intermédiaire des médias ou en signalant des cas individuels directement aux autorités concernées.

Cinquièmement, nous devons créer des possibilités de signaler les cas individuels, de collecter des données et de renforcer les mécanismes de surveillance aux niveaux national et international.

Sixièmement, nous devons soutenir les autorités nationales en renforçant leurs capacités de détecter les menaces qui pèsent sur la société civile et d'y faire face et de garantir l'application du principe de responsabilité.

Enfin, ces dernières années, plusieurs cas de représailles contre des femmes ayant présenté des exposés au Conseil ont malheureusement été observés. La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg sont déterminés à appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de ces actes de violence. La participation des défenseuses des droits humains aux travaux du Conseil de sécurité est essentielle pour approfondir notre compréhension des dynamiques locales qui peuvent faire ou défaire les processus de paix et de reconstruction après un conflit. Nous avons la responsabilité collective de protéger les personnes qui ont le courage de venir dans cette salle et de partager leur histoire avec le monde entier afin de mettre fin aux situations d'injustice. Il s'agit notamment de prendre des précautions pour atténuer les risques liés à la sécurité physique et numérique en sélectionnant des systèmes de communication sûrs pour contacter les intervenantes. En cas de représailles, nous devons garantir l'application du principe de responsabilité et la protection des personnes touchées. Les États Membres doivent collectivement se tenir prêts à aborder ces situations avec les pays concernés et à apporter une aide d'urgence aux intervenantes. Nos pays sont quant à eux prêts à poursuivre leur collaboration sur cette question extrêmement importante.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Takht Ravanchi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence norvégienne d'avoir organisé le présent débat public, ainsi que les intervenantes de leurs éclairages.

Les femmes jouent un rôle important dans le développement socioéconomique et la vie politique de toutes les sociétés. Pendant les conflits, elles sont victimes de violences et de pratiques discriminatoires, et dans les situations d'après-conflit, elles disposent d'un potentiel indéniable pour contribuer aux processus de paix et de sécurité. Dans les situations de conflit, les efforts doivent donc être axés sur la lutte contre les causes profondes de la violence à l'égard des femmes, en particulier la violence sexuelle liée aux conflits. Dans les situations d'après-conflit, il faut principalement protéger leurs droits et garantir leur participation aux processus de règlement des conflits et de paix, ainsi qu'aux activités humanitaires et de reconstruction.

Nous partageons le point de vue selon lequel l'autonomisation politique et socioéconomique des femmes est déterminante, car elle peut accroître leur résistance à la violence dans les situations de conflit et promouvoir leur rôle en augmentant leur participation aux processus de paix et de réconciliation et aux efforts de reconstruction et de relèvement après un conflit. La République islamique d'Iran attache une grande importance au rôle des femmes dans le développement socioéconomique, ainsi que dans la vie politique et culturelle de notre société. Malgré les sanctions que les États-Unis nous imposent, qui, en plus de violer les règles du droit international, portent atteinte aux droits fondamentaux des femmes et des filles, notamment leur droit au développement, nous avons obtenu des résultats notables en matière d'autonomisation des femmes et des filles en Iran.

À titre d'exemple, je voudrais mentionner l'éducation, qui est essentielle à l'autonomisation des femmes. Nous avons réalisé des progrès considérables en la matière, si bien que les femmes et les filles comptent actuellement pour plus de la moitié de l'ensemble des étudiants à l'université, tandis que le nombre de filles étudiant la médecine et les sciences en Iran est deux fois plus élevé que celui des garçons. Les femmes participent donc activement aux affaires courantes en Iran et sont très actives dans les élections, tant comme candidates que comme électrices. En outre, notre parlement a adopté une charte pour la défense des droits et des responsabilités des femmes, qui garantit la protection et la promotion des droits des femmes dans différents domaines.

Au Moyen-Orient, nous continuons malheureusement de constater les conséquences dévastatrices des occupations et interventions étrangères, ainsi que des activités terroristes prenant pour cible les femmes et les filles. L'exemple le plus ancien est celui des Palestiniennes, qui continuent de souffrir des effets néfastes d'une occupation qui dure depuis des décennies et des violations de leurs droits fondamentaux. S'agissant de l'Afghanistan, nous sommes convaincus qu'il faut garantir la protection des droits fondamentaux de tous les Afghans, y compris les femmes et les filles, et leur participation au processus de paix et de sécurité, ainsi que le respect de leurs aspirations légitimes.

Enfin, nous réaffirmons notre position fondée sur les principes selon laquelle les questions relatives aux femmes et aux filles relèvent du mandat de l'Assemblée générale et d'autres organismes des Nations Unies comme ONU-Femmes. Cette question ne doit donc être traitée par le Conseil de sécurité que lorsqu'elle est directement liée au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

**M. Espinosa Cañizares** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je félicite la Norvège d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public, qui est aussi le premier de l'année. Je salue également les efforts déployés par la Norvège pour maintenir les portes du Conseil de sécurité ouvertes à la participation de tous les États.

Le 21 octobre de l'année dernière, nous avons débattu de cette question sous la présidence kényane à l'occasion d'un autre débat public sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.8886). À cet égard, je tiens à souligner le rôle clef joué par les membres non permanents du Conseil dans les efforts déployés pour mettre en place des méthodes de travail de plus en plus inclusives, d'une part, et pour faire en sorte que les débats sur les femmes et la paix et la sécurité soient structurés et permanents et ne se limitent pas à la commémoration de l'anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), d'autre part.

En octobre, le Conseil avait mis l'accent sur la nécessité de promouvoir la participation des femmes au maintien et à la consolidation de la paix. Comme la plupart des pays participants, l'Équateur avait saisi cette occasion pour reconnaître la contribution importante des femmes aux processus de paix et de sécurité, ainsi que de prévention et de règlement des conflits, et la nécessité d'accroître encore cette contribution en éliminant les obstacles à leur participation.

Comme je l'ai déjà dit au Conseil, durant le processus d'examen de l'architecture de consolidation de la paix pour 2020, l'Équateur a contribué à l'évaluation de la situation des femmes dans les situations de conflit. Nous regrettons que la pandémie ait entraîné une augmentation de la violence domestique, de la violence sexuelle liée aux conflits, de la traite, du harcèlement et de l'exploitation. Pour promouvoir la participation effective des femmes au maintien de la paix et de la sécurité, il est donc essentiel de créer et de préserver des environnements stables, et en particulier d'appliquer une tolérance zéro en ce qui concerne l'impunité des auteurs de ces crimes. À cette fin, il faut continuer à renforcer la capacité des missions de maintien de la paix de protéger les femmes qui travaillent en leur sein. Le Conseil de sécurité doit également exprimer avec force son appui aux efforts pour prévenir l'intimidation, la violence et les attaques.

Le Conseil ne part pas de zéro. Avec la résolution 2493 (2019), qui encourage la création d'environnements sûrs pour la société civile, y compris dans les situations

de conflit armé, et l'adoption de mesures pour faire face aux actes de harcèlement, aux violences et aux discours de haine, nous disposons d'outils pour intensifier les efforts dans ce domaine. Toutefois, cette responsabilité ne relève pas uniquement du Conseil mais de l'ensemble du système des Nations Unies. C'est pourquoi il est si important que le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982) ait axé les politiques de sécurité sur les femmes et les filles, étant donné les nombreuses preuves attestant du lien entre participation égale des femmes aux activités de rétablissement de la paix et efficacité de ces dernières.

Enfin, je saisis cette occasion pour féliciter les délégations de l'Albanie, du Brésil, des Émirats arabes unis, du Gabon et du Ghana à l'occasion du début de leur mandat de deux ans au Conseil de sécurité en ce mois de janvier et pour leur souhaiter, ainsi qu'au reste des membres du Conseil, plein succès dans leurs travaux. L'Équateur, qui espère être élu au Conseil lors des élections de juin pour la période 2023-2024, continuera de suivre de près les travaux de cet organe principal, avec un intérêt particulier pour les efforts visant à promouvoir et à protéger la participation des femmes.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Kadiri** (Maroc) : Tout d'abord, ma délégation voudrait remercier la Norvège pour l'organisation, dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité, de ce débat public ministériel sur une question de la plus haute importance, celle des femmes et la paix et la sécurité. Je remercie les intervenantes de leurs exposés de ce matin. Ma délégation souhaite souligner les cinq points suivants.

Premièrement, la perspective du genre a été traitée dans toutes ses composantes par la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, qui a remarquablement fait avancer la question de la participation des femmes aux initiatives de paix et de sécurité. Chacune des résolutions du Conseil de sécurité qui ont suivi la résolution 1325 (2000) sur cette thématique reconnaît et réaffirme les droits des femmes et l'égalité des sexes et souligne les actions à entreprendre dans le cadre des quatre P : prévention des conflits, protection des femmes et des filles, participation des femmes et promotion des perspectives de genre. Aussi, la perspective de genre intégrée en amont et en aval dans les actions entreprises conduit-elle à une consolidation et à une durabilité de la paix, à une démocratie inclusive et à un véritable état de droit qui protège les femmes contre toute forme de violence et de discrimination.

Deuxièmement, la participation des femmes aux processus de négociation augmente les chances de résolution des conflits et la durabilité de la paix. C'est dans ce cadre que le Maroc a pris l'initiative d'organiser une conférence internationale sur le thème des femmes et la paix et la sécurité qui a examiné, entre autres, le rôle crucial des femmes dans les processus de paix. C'était notamment l'occasion d'identifier les bonnes pratiques pour renforcer la participation des femmes aux négociations, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix, et de renouveler l'engagement de la communauté internationale sur la question de l'inclusion des femmes et de l'égalité des sexes dans toutes les stratégies de restauration de la paix et de prévention des conflits, ainsi sur celle de la protection des femmes contre toutes les violences et les intimidations.

Troisièmement, sous le haut patronage de S. M. le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, Marrakech a abrité du 10 au 12 octobre 2018 la treizième conférence internationale de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme sur le thème de l'élargissement de l'espace civique et de la promotion et de la protection des défenseurs des droits de l'homme, avec un accent spécifique sur les femmes et le rôle des institutions nationales des droits de l'homme. Cette conférence a été couronnée par l'adoption de la Déclaration de Marrakech qui, entre autres, rappelle la résolution 68/181 sur les femmes défenseurs des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale en novembre 2013, et souligne le rôle important que jouent les défenseuses des droits de l'homme dans la protection et la promotion de tous les droits de l'homme. Il importe de rappeler que le Royaume du Maroc a été pionnier dans l'introduction de la question des défenseurs des droits de l'homme au sein des Nations Unies, ce qui a conduit à l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus par l'Assemblée générale en décembre 1998. Le Maroc demeure pleinement engagé dans son attachement indéfectible à la promotion et la protection des droits de l'homme, tels qu'internationalement reconnus, et à renforcer son partenariat avec la société civile.

Quatrièmement, le Maroc estime que les opérations de paix des Nations Unies jouent un rôle crucial et unique dans la résolution des conflits et l'accompagnement des États dans leur sortie de crise, en leur apportant un soutien multiforme dans les domaines politique, sécuritaire et de consolidation de la paix, permettant ainsi la création d'un environnement sain,

sûr et inclusif pour la participation pleine et effective des femmes dans tous les secteurs de la consolidation de la paix. Parce qu'elles sont mandatées par le Conseil de sécurité, les opérations de maintien de la paix œuvrent pour assurer la pleine participation des femmes à tous les niveaux et à toutes les étapes de la prévention des conflits, des processus de paix, ainsi qu'à la protection des civils.

Cinquièmement, et pour conclure, l'approche du genre dans les Forces armées royales trouve sa source dans les droits de l'homme tels qu'ils sont universellement reconnus, auxquels le Maroc a adhéré et qu'il a consacrés dans sa Constitution de 2011. Elle confirme également l'adhésion du Maroc à la stratégie 2018-2028 du Secrétaire général sur la parité des sexes et au rôle crucial que joue la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix. En effet, les Casques bleus marocaines sont déployées dans le cadre de la participation des Forces armées royales aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, aussi bien à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo qu'à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, et ce pour protéger les valeurs de paix universelles sur lesquelles l'Organisation est fondée.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

**M. Wenaweser** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de cette occasion ainsi que de vos efforts en faveur de la prise en compte systématique des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les travaux du Conseil. La participation pleine, égale et effective des femmes à tous les stades de la prévention et du règlement des conflits est un pilier essentiel du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La résolution 1325 (2000) et les décisions ultérieures mettent en avant les approches tenant compte des questions de genre en matière de pérennisation de la paix et soulignent le rôle crucial des femmes en tant qu'agentes de changement. Dans de nombreux endroits du monde, les femmes favorisent des changements politiques et contribuent à la paix durable en tant que soldates de la paix, médiatrices, avocates, journalistes et défenseuses des droits humains, entre autres. Dans le même temps, les femmes qui jouent ces rôles clefs sont souvent confrontées à la violence, y compris à la violence sexuelle et fondée sur

le genre, à l'intimidation, aux menaces, au harcèlement et aux représailles pour leurs travaux qui visent à rétablir la paix et à prévenir et mettre fin aux conflits.

Nous sommes préoccupés par la multiplication en 2020 des meurtres confirmés de femmes défenseurs des droits humains, journalistes et syndicalistes dans les pays touchés par des conflits, comme l'a constaté le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous devons à ces femmes de faire respecter leurs droits fondamentaux à tout moment et de veiller à ce qu'elles opèrent dans des environnements sûrs et porteurs à toutes les étapes du cycle d'un conflit. Il s'agit notamment de surmonter les stéréotypes de genre et les inégalités entre les sexes et de s'éloigner des masculinités patriarcales, qui sont à l'origine de la violence et de la discrimination fondées sur le genre. Il faut également que toutes les victimes et tous les rescapés bénéficient d'une assistance médicale, psychosociale et juridique adéquate et que les auteurs répondent de leurs actes.

Nous restons profondément préoccupés par le risque de violence ciblée auquel les femmes et les filles sont exposées dans de nombreux conflits, notamment au Yémen, au Myanmar et en Éthiopie. Nous prenons note tout particulièrement de la situation précaire des femmes et des filles en Afghanistan, qui ont lutté avec beaucoup de courage et de détermination pour leurs droits et leurs libertés. La crise financière et humanitaire actuelle a touché de manière disproportionnée les femmes, les enfants, les communautés minoritaires et les ménages dirigés par des femmes. Et la violence contre les femmes en Afghanistan est malheureusement, et encore une fois, en hausse. Nous appelons au respect et à la protection de tous les droits humains, notamment les droits des femmes et des filles à la liberté d'expression et de circulation, à une éducation de qualité et à l'emploi. Ceux qui exercent un contrôle effectif sur un pays doivent respecter leurs obligations en vertu du droit international des droits de l'homme et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Le paragraphe 4 de la résolution 2593 (2021)

« encourage toutes les parties à rechercher un règlement politique inclusif et négocié qui prévoie la participation entière, égale et véritable des femmes et qui réponde à l'aspiration des Afghans de conserver et de consolider les acquis obtenus par le pays ces 20 dernières années dans le respect de l'état de droit ».

Le recul de la participation des femmes au processus politique observé ces derniers mois est désastreux pour l'avenir de l'Afghanistan et ses perspectives de paix et doit cesser immédiatement.

De plus, nous souhaitons mettre en lumière la situation au Bélarus, sur laquelle le Conseil reste silencieux jusqu'à présent. Bon nombre de femmes se sont levées avec courage et conviction pour faire avancer un dialogue politique essentiel pour la démocratie et le respect des droits humains. Le mouvement des Femmes en blanc n'est qu'un exemple parmi tant d'autres qui illustre le rôle crucial que les femmes jouent en tant qu'agentes de changement partout dans le monde. Nous condamnons l'usage excessif de la force et les représailles illégales des autorités contre des manifestants pacifiques, les détentions massives, les intimidations, la torture et les violences sexuelles et fondées sur le genre à l'encontre de celles et ceux qui cherchent à amener le changement politique et à faire respecter les principes démocratiques. Les auteurs de ces actes doivent être tenus pour responsables. L'ONU et le Conseil en particulier ont l'obligation d'œuvrer à mettre fin à l'impunité pour ces crimes et de garantir la participation pleine, égale et effective des femmes au rétablissement de la paix, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, ainsi que leur protection.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Slovaquie.

**M. Mlynár** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, pour l'accession de votre pays à la présidence et je vous souhaite plein succès dans ce rôle. Nous accueillons avec satisfaction ce débat public et nous vous remercions de l'avoir organisé. Nous trouvons ce sujet très pertinent et opportun, car le nombre de cas de violence ciblée signalés dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est plus élevé que jamais. Nous estimons que de tels actes sont inacceptables et nous devons prendre toutes les mesures à notre disposition doivent être prises pour qu'ils cessent immédiatement.

La Slovaquie s'associe pleinement à la déclaration faite précédemment au nom de l'Union européenne.

Nous tenons à remercier le Secrétaire général pour son rapport de 2021 sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), et à le féliciter pour son leadership et son engagement ferme à promouvoir le rôle des femmes dans tous les domaines et processus décisionnels pertinents. Comme indiqué dans le rapport, près d'une centaine d'études révèlent une certaine corrélation entre l'inégalité des sexes ou des genres et la violence, ce qui est particulièrement inquiétant et mérite notre attention permanente. L'appel à une participation accrue des femmes aux processus de paix et de sécurité n'a jamais

été aussi urgent. Les femmes contribuent à mettre fin aux conflits, à remettre sur pied les communautés brisées et à pérenniser la paix. Par conséquent, il faut les doter de compétences essentielles, notamment en leur offrant une formation pertinente ; mettre en relation les décideurs avec les femmes leaders et garantir la pleine participation des femmes à tous les processus décisionnels pertinents.

Dans cette optique, l'élimination des obstacles auxquels se heurtent les femmes doit figurer en tête de l'ordre du jour, et plusieurs mesures concrètes peuvent être prises pour renforcer leur rôle, comme l'adoption de plans d'action nationaux. Comme le reflète le plan d'action national 2021-2025 de mon pays relatif à l'application de la résolution 1325 (2000), la Slovaquie soutient fermement une participation égale et complète des femmes à tous les efforts visant à instaurer et à maintenir la paix et la sécurité internationales, tout en adoptant et en soutenant des mesures tangibles et ciblées en vue d'augmenter le pourcentage de femmes dans nos forces armées, leur représentation dans les structures militaires et les postes de direction. Nous sommes fiers de diriger le Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité et nous nous engageons, avec notre coprésidente, l'Afrique du Sud, à travailler en étroite collaboration avec le Groupe des Amis de la parité des sexes pour examiner ce domaine particulier, à savoir le rôle et la participation des femmes dans les forces armées, y compris dans le maintien de la paix.

En ce qui concerne l'identification des pistes relatives à la création d'un environnement sûr et favorable, à la prévention des menaces et à la réponse à celles-ci, je voudrais insister sur les quatre points pratiques suivants.

Le premier est une stratégie de communication active. Insister sur le rôle des femmes dans les processus de paix et de sécurité, apporter un soutien aux médias sociaux et veiller à ce que les défenseurs et défenseuses des femmes et de la paix et la sécurité ne soient pas isolés au sein de leurs sociétés et de leurs communautés sont des questions d'une importance capitale.

Deuxièmement, s'agissant du déploiement, il convient de mettre l'accent sur la connaissance de l'environnement humain et des défis opérationnels, complétée par un suivi de la réaction des médias sociaux et la conduite de campagnes d'information proactives.

Troisièmement, les États Membres pourraient appuyer la prévention de la violence et des attaques en assurant la protection, qui incombe au premier chef au pays hôte, et en présentant des exemples positifs.

Quatrièmement, étant donné que la connaissance de l'environnement et l'impact des médias varient d'une opération à l'autre, il faut adopter une approche positive de la promotion des femmes et des représentants et représentantes de la paix et de la sécurité, et faire en sorte que la présentation des questions liées au genre ne soit pas séparée des tâches prescrites par le mandat.

Enfin et surtout, je souhaite rappeler qu'à cet égard le Haut-Commissariat aux droits de l'homme joue un rôle important. Par conséquent, nous soutenons pleinement une coopération accrue et renforcée entre le Haut-Commissariat et le Conseil de sécurité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Géorgie.

**M. Imnadze** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer à mes collègues pour vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence et vous remercier d'avoir organisé ce débat. Je remercie également les éminentes intervenantes.

Ma délégation s'aligne sur la déclaration faite plus tôt par la délégation de l'Union européenne et je voudrais ajouter les observations ci-après à titre national.

On ne peut réaliser une paix durable sans la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les niveaux de décision. Nous nous félicitons de la participation croissante des femmes dans les domaines liés à la paix et à la sécurité internationales. Toutefois, malgré les réalisations accomplies jusqu'à présent, les progrès relatifs à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité restent plutôt lents et il faut fournir des efforts supplémentaires pour atteindre nos objectifs. Plus inquiétant encore, la pandémie actuelle a davantage exacerbé les inégalités sociales et économiques existantes, notamment pour les femmes en situation de vulnérabilité. Comme l'indique le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2021/827), l'augmentation en 2020 des meurtres de défenseuses des droits humains, de journalistes et de syndicalistes par rapport aux années précédentes, et des cas d'intimidation, de menaces et de harcèlement, continue de susciter de vives préoccupations.

Garantir la participation réelle des femmes au processus de paix est une priorité élevée pour la Géorgie. Le Gouvernement géorgien met en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité depuis 2011, date à laquelle le premier plan d'action national a été adopté. Actuellement, l'équipe interinstitutions du Gouvernement examine le quatrième plan d'action national pour

la période 2022-2024, et les groupes de la société civile locale et des organisations internationales concernées prennent part à ce processus. Le plan d'action constitue une approche qui mobilise l'ensemble du Gouvernement et qui vise à intégrer la problématique femmes-hommes dans le secteur de la sécurité et dans les processus décisionnels en ayant recours à une perspective de genre dans les négociations de paix, en protégeant les droits des femmes et des filles et en promouvant leur participation véritable à la prévention et au règlement des conflits. En outre, le plan d'action national vise à protéger les droits des femmes touchées par le conflit en garantissant leur sécurité physique et socioéconomique, et en appuyant leur participation aux processus décisionnels.

À cet égard, la Géorgie s'efforce de maintenir les questions relatives aux femmes touchées par le conflit, y compris les personnes déplacées, à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève, seul format de négociation entre la Géorgie et la Russie sur les questions sécuritaires et humanitaires. Avec l'appui d'ONU-Femmes – Géorgie, les participants aux discussions internationales de Genève tiennent régulièrement des réunions avec les représentants de la société civile, y compris les femmes déplacées, les femmes touchées par le conflit et les groupes de défense des droits des femmes, afin d'échanger des informations relatives aux négociations de paix et de s'assurer que les besoins et les priorités des femmes touchées par le conflit sont pris en compte dans la planification du processus de paix. Pour respecter les engagements pris dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, nous continuons de soutenir et de promouvoir les femmes touchées par le conflit en Géorgie en tant qu'élément moteur de la diplomatie publique. En conséquence, aujourd'hui, plus de 65 % des personnes impliquées dans le processus de paix en Géorgie sont des femmes. Pourtant, ces efforts sont entravés par l'occupation continue des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali, où des violations fondamentales des droits humains sont observées chaque jour. Au lieu de soutenir et de faire progresser la participation des femmes, notamment des défenseuses des droits humains, le régime d'occupation les intimide violemment et les réduit au silence. Le cas de la militante de la société civile M<sup>me</sup> Tamar Mearakishvili en est un exemple frappant.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'engagement de la Géorgie à intégrer une perspective de genre dans le processus décisionnel, à protéger les droits des femmes et à promouvoir leur participation significative à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

**M. Fifield** (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Norvège d'avoir convoqué l'opportun débat public de ce jour et pour son rôle de cheffe de file, qui ne se dément pas, sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Il est crucial que les femmes participent pleinement, effectivement et sur un pied d'égalité à tous les processus de paix et de sécurité, sans craindre de représailles, d'actes d'intimidation ou de violence. Les femmes ont le droit de présider et de participer au rétablissement, à la consolidation et au maintien de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à la gouvernance de leur communauté et de leur pays. Il est établi que la participation véritable des femmes renforce les efforts de protection et favorise l'exercice des droits humains des femmes et des filles, accélère le relèvement économique, favorise les initiatives de consolidation de la paix et aboutit à une paix durable. Le rôle de la société civile, des défenseurs et défenseuses des droits humains des femmes, des personnes qui prennent part à la consolidation de la paix et des médiateurs et médiatrices est inestimable. Les plans d'action sur les femmes et la paix et la sécurité sont essentiels pour donner des moyens d'agir et éliminer la violence contre les femmes et les filles. Par l'intermédiaire de notre deuxième plan d'action national, l'Australie continue de placer au centre de ses efforts la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix et de sécurité, et l'élimination de la violence sexuelle et fondée sur le genre.

L'Australie est gravement préoccupée par la recrudescence actuelle des représailles, des intimidations et des violences contre les femmes œuvrant à la consolidation de la paix, les représentantes de la société civile et les défenseuses des droits humains. Les informations faisant état d'assassinats ciblés de défenseuses des droits humains en Afghanistan et la situation des femmes et des filles au Myanmar nous rappellent de façon tragique la nécessité urgente d'une action collective. Les voix diverses et la légitimité des femmes doivent être défendues et encouragées à tous les niveaux. Nous devons également continuer de nous tenir aux côtés de celles et ceux qui ont besoin de notre appui. L'Australie continuera de le faire en agissant de concert avec ses partenaires pour renforcer la participation des femmes et protéger les personnes qui sont exposées à la violence ou en sont victimes. Nous saluons le travail des organisations qui se consacrent à

la protection des personnes menacées et à faire en sorte que les voix des femmes continuent d'être entendues, mises en avant et valorisées. L'Australie note en particulier le travail des organisations des droits des femmes et des défenseuses des droits humains. Elle considère qu'un financement accru est capital pour une participation effective et reconnaît l'importance des partenariats divers, des initiatives lancées à l'échelle locale et des ressources visant à prévenir les conflits et la violence et à promouvoir la participation aux processus de paix et de sécurité, y compris par l'intermédiaire du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire.

Les mécanismes qui permettent aux femmes et aux filles de participer véritablement peuvent également concourir à détecter et prévenir les violations des droits humains et les atteintes à ces droits. La collecte et l'utilisation de données et les travaux de recherche sont également importants pour que les décisions et les initiatives prises soient fondées sur des données factuelles. Nous devons intégrer l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes dans toutes les opérations de paix des Nations Unies. Le Conseil a un rôle déterminant à jouer à la tête de l'action contre les causes profondes de l'intimidation, de la violence et des attaques qui portent atteinte aux droits humains des femmes et des filles. Nous remercions les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les représentantes de la société civile et les défenseuses des droits humains de leur travail et de continuer de s'exprimer haut et fort.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

**M. Mainero** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, ma délégation remercie sincèrement la Norvège d'avoir convoqué le débat public de ce jour sur ce thème pertinent, combattre la violence, l'intimidation et les représailles ciblant les femmes dans les processus de paix. Par la résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité reconnaissait pour la première fois le rôle central que les femmes pouvaient jouer dans la prévention et le règlement des conflits. Depuis lors, le monde est plus au fait à la fois de la situation difficile sur le terrain et de la contribution positive que les femmes apportent dans les situations de conflit. Par ailleurs, le monde est de plus en plus conscient de la raison pour laquelle la participation effective des femmes dans les processus de prévention des conflits et les processus de maintien et de consolidation de la paix est tellement nécessaire. Toutefois, de vastes lacunes demeurent. Plus de 20 ans ont maintenant passé depuis l'adoption de la résolution susmentionnée et les

progrès en faveur de sa pleine application ont été minces. L'exclusion des femmes des processus de paix reste une constante et cette exclusion produit nécessairement des accords qui, d'une part, ne tiennent pas compte de leurs droits et besoins et qui, d'autre part, compromettent la durabilité des processus de paix.

N'oublions pas non plus qu'il y a aussi un nombre croissant de groupes armés pour qui l'inégalité entre les sexes est un objectif stratégique et pour qui la misogynie fait partie de leur idéologie centrale. Compte tenu de l'incidence qu'un conflit a sur la vie des femmes, il est crucial que ceux qui détiennent le pouvoir de décider qui s'assoit à la table de négociation garantissent que les femmes y aient leur place et puissent participer de façon équitable et effective. Néanmoins, une telle participation ne peut pas être tangible si la sécurité physique des femmes n'est pas elle aussi garantie. Il est profondément regrettable que des négociatrices, des activistes, des femmes responsables politiques et des défenseuses des droits humains continuent d'être attaquées en raison de leur participation à un processus de paix, y compris en ayant recours à la violence sexuelle. Dans son rapport de 2021 sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), le Secrétaire général recense 35 assassinats vérifiés de femmes défenseuses des droits humains, journalistes et syndicalistes dans sept pays touchés par des conflits en 2020. Les menaces et le harcèlement qui sont le lot de nombreuses femmes afin de les faire taire et de les dissuader de participer aux processus de paix contraignent beaucoup de femmes à abandonner leur pays d'origine.

Le rôle que les femmes jouent dans un processus de paix doit être protégé par les États afin qu'elles puissent mener leur travail essentiel sans craindre intimidation ni représailles. Le droit des femmes de participer pleinement à tous les aspects de la vie publique dépend de leur aptitude à le faire dans un environnement sûr. Les menaces et attaques contre les femmes œuvrant à la consolidation de la paix sont inacceptables. Elles dissuadent les femmes de participer et de diriger. C'est particulièrement vrai des femmes venues de communautés marginalisées car elles doivent déjà surmonter maints autres obstacles pour entrer dans la vie publique. Les États doivent mettre en place des mesures préventives ainsi que des mécanismes d'application du principe de responsabilité. D'une part, les États doivent prendre toutes les mesures utiles pour éviter les menaces et attaques contre les femmes qui participent à des processus de paix. D'autre part, les États doivent garantir que les auteurs de crimes répondent de leurs actes le cas échéant.

Les opérations de maintien de la paix sont un autre pilier clef du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. D'un côté, il est capital d'accroître la participation des femmes au sein des effectifs civils et militaires pour assurer le succès général des missions de paix. Mais il est également indispensable que les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales améliorent leur suivi et la remontée de l'information sur les menaces et la violence visant les négociatrices, les militantes et les défenseuses des droits de l'homme, et que ce suivi et ces rapports soient inclus dans les signaux des systèmes d'alerte rapide concernant l'escalade des conflits.

Les obstacles à la participation des femmes sont structurels et ancrés dans diverses formes de discrimination et de violence qui touchent les femmes. Ils sont exacerbés par les conflits ou les crises. Les menaces et la violence contre les femmes œuvrant à la consolidation de la paix sont des formes de misogynie et ont pour objectif d'empêcher les femmes de faire leur travail. Pour élargir l'espace de la participation des femmes, il est essentiel de faire en sorte que la participation des femmes aux processus de paix soit la norme, de mettre en lumière le rôle important qu'elles jouent sur le terrain, et d'accroître le coût des attaques dont elles sont la cible par des mesures d'application du principe de responsabilité.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être une s priorité non seulement pour le Conseil de sécurité mais aussi pour l'ONU dans son ensemble. Les femmes sont des agentes du changement et des piliers de leur communauté. L'Argentine reste attachée à cette vision et voit dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité une composante fondamentale des efforts visant à garantir la paix et la sécurité internationales.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

**M. Skoknic Tapia** (Chili) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, le Chili tient à féliciter la Norvège d'avoir convoqué le débat public de ce jour sur le thème de la protection de la participation des femmes et de la lutte contre la violence dont elles font l'objet dans les processus de paix et de sécurité, à un moment où la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) montre on ne peut plus clairement dans quelle mesure les femmes du monde entier sont vulnérables à la violence fondée sur le genre. Le Chili remercie également la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M<sup>me</sup> Michelle Bachelet, ainsi que les autres intervenantes, des exposés qu'elles ont présentés ce matin.

Selon les informations disponibles, en 2020, le nombre de cas vérifiés de meurtres de défenseuses des droits humains, de femmes journalistes et de femmes syndicalistes a dépassé ceux des années précédentes. Le Chili est profondément alarmé par cette situation déplorable. En outre, face à la pandémie de l'ombre que représente la violence faite aux femmes, aucun des accords de cessez-le-feu conclus entre 2018 et 2020 ne comportait de dispositions relatives au genre. Cela signifie que, bien que nous soyons conscients des menaces qui pèsent sur les femmes, nous avons encore un long chemin à parcourir pour respecter notre engagement de les protéger contre la violence, les représailles et l'intimidation.

La situation en matière de représentation ne connaît pas non plus d'amélioration notable, les femmes ne représentant, en 2020, que 23 % des délégués aux processus de paix dirigés ou codirigés par l'ONU. Par conséquent, les processus de paix doivent établir des garanties pour les victimes et intégrer de nouveaux pactes sociaux qui se penchent sur les inégalités de développement de manière structurelle et pluridimensionnelle, et qui protègent et renforcent les femmes en tant que protagonistes de la consolidation de la paix. Sur cette base, il convient tout particulièrement non seulement de leur restituer leurs droits en tant que victimes, mais aussi de leur rendre leur rôle et leur dignité en tant qu'agentes sociales actives dans leur communauté et leur environnement social, ce qui sera porteur de changements.

La priorité accordée au rôle des femmes dans les processus de paix a conduit le Chili à créer un groupe de travail sur la résolution 1325 (2000), qui réunit le Ministère des relations extérieures, le Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique, le Ministère de la femme et de l'égalité des sexes et le Ministère de la défense nationale.

Nous disposons actuellement de deux plans nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Mais notre pays continue d'œuvrer à l'élaboration d'un troisième plan national, fortement axé sur la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix, en synergie avec les actions et les principes inspirants du Réseau de femmes du Cône Sud, dont le Chili est membre depuis sa création en 2021.

Pour terminer, le Chili est convaincu des retombées positives de la participation des femmes, qu'il s'agisse de l'action humanitaire et des efforts de consolidation de la paix sur le terrain, des négociations des processus de paix ou de la prise de décisions de haut niveau. Nous restons déterminés à instaurer des conditions sûres et propices à l'action importante menée par

toutes les femmes, en particulier les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les défenseuses des droits humains et les représentantes de la société civile.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lituanie.

**M. Paulauskas** (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie s'associe aux déclarations prononcées au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Je voudrais ici formuler les observations supplémentaires suivantes à titre national.

Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer notre profonde gratitude à la présidence norvégienne du Conseil et à la Ministre norvégienne des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Anniken Huitfeldt, pour avoir organisé le présent débat public sur le thème : « Combattre la violence ciblant les femmes dans les processus de paix et de sécurité », et pour avoir veillé à ce que ce sujet reste une priorité de l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Je tiens également à remercier la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M<sup>me</sup> Michelle Bachelet, ainsi que les autres intervenantes des informations précieuses qu'elles nous ont fournies.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a radicalement changé et touché tous les domaines de notre vie, notamment la santé, l'économie, la sécurité et la protection sociale. Nous avons également été témoins d'un recul important de l'égalité des genres, qui nous obligera à multiplier nos efforts et à redéfinir nos priorités pour reconstruire en mieux. Nous devons être conscients que l'égalité des genres est un facteur essentiel pour la sécurité et la stabilité des pays. Il s'agit non seulement d'un élément important du développement économique, mais également d'un indicateur critique de la stabilité et de la sécurité.

De nombreuses études, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), indiquent que des niveaux plus élevés d'égalité des genres sont associés à une probabilité plus faible de voir un conflit éclater, tant au sein des États qu'entre eux. Malgré cela, les chiffres en ce qui concerne la représentation des femmes dans les négociations de paix, la médiation et les autres efforts de consolidation de la paix restent très faibles.

Les femmes se voient fréquemment refuser l'accès à la prise de décision, et même lorsqu'elles y participent, elles sont touchées par la violence fondée sur le genre, notamment les agressions, les menaces, les abus et le harcèlement, en ligne et hors ligne. Les défenseuses des

droits humains et les femmes journalistes, qui jouent un rôle central dans la promotion d'une paix durable, sont tuées, menacées et harcelées. Il n'est même pas possible de dresser un tableau complet de toutes les formes de violence que subissent les femmes, car elles hésitent souvent à les signaler et craignent de le faire. Nous devons être plus déterminés à assurer la mise en œuvre complète, efficace et accélérée du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il faut déployer des efforts constants à chaque étape pour éviter les retours en arrière et le non-respect des règles.

La Lituanie met actuellement en œuvre la deuxième tranche de son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, couvrant la période 2020-2024, élaboré et mis en œuvre en étroite collaboration avec la société civile lituanienne, notamment les organisations de femmes. Cette année, nous envisageons d'organiser une série de manifestations sur l'inclusion des femmes dans les efforts internationaux de consolidation de la paix et sur les dimensions « femmes, paix et sécurité » des opérations menées dans le cadre la politique européenne commune de sécurité et de défense. La nomination de conseillers pour les questions de genre dans nos quartiers généraux de la défense et de la police nationales, un élément important de notre plan d'action national, est à l'étude.

La Lituanie reste déterminée à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, au niveau tant national qu'international. Elle apporte un appui financier continu au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire depuis son lancement en 2016.

Par ailleurs, nous aidons activement les femmes du Bélarus qui, comme le mentionne le rapport du Secrétaire général, ont été agressées, torturées ou détenues pour avoir participé à des manifestations. Plusieurs Bélarussiennes courageuses, notamment l'ancienne candidate à la présidence, M<sup>me</sup> Sviatlana Tsikhanouskaya, ont trouvé un foyer temporaire en Lituanie. Nous considérons qu'en accueillant en Lituanie des figures féminines de l'opposition en exil, ainsi que leurs équipes politiques, nous contribuons au programme international pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous exhortons tous les États Membres à instaurer des conditions sûres et propices pour toutes les personnes qui protègent et promeuvent l'égalité des genres ; à s'acquitter de leur obligation de protéger les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les défenseuses des droits humains et les défenseuses de l'égalité des genres ; et à demander des comptes aux auteurs de violences à leur rencontre.

Nous encourageons vivement tous les États Membres, y compris les membres du Conseil et l'ONU, à prendre des mesures pour apporter un appui durable aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, aux défenseuses des droits humains et aux défenseuses de l'égalité des genres.

Les deux dernières années nous ont montré qu'aucun progrès réalisé en matière d'égalité des genres ne peut être considéré pour acquis. Les choix faits aujourd'hui influenceront le redressement, la paix et la stabilité pour les années à venir, et seront déterminants pour la capacité de la communauté internationale de prévenir les crises futures et d'y faire face. Nous devons donc poser des choix judicieux, en tenant compte du fait que seule une paix inclusive peut être durable.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Nasir** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour remercier la Norvège d'avoir organisé cet important débat public, et je remercie toutes les intervenantes de leurs exposés.

Comme nous l'ont dit les intervenantes, 22 ans après l'introduction du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la violence ciblant les femmes et les filles persiste et s'est même aggravée. C'est pourquoi je réaffirme la détermination de l'Indonésie à mettre en œuvre pleinement et efficacement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, il est crucial de garantir le respect du principe responsabilité pour combattre la violence ciblant les femmes. La responsabilité première de la prévention et de la lutte contre la violence ciblant les femmes dans les conflits incombe aux autorités nationales. Les gouvernements doivent protéger les victimes, dans le plein respect de leurs droits fondamentaux. Par conséquent, il est essentiel de renforcer les moyens et les capacités des autorités nationales pour faciliter l'accès à la justice et garantir l'application du principe de responsabilité. Les victimes de violence doivent également bénéficier d'un appui au-delà des tribunaux, notamment pour reprendre confiance et retrouver le rôle qui est le leur dans la société. Nous félicitons les gouvernements qui ont mis en place des cadres juridiques et politiques plus protecteurs pour protéger les femmes et les enfants en danger.

Deuxièmement, il convient de renforcer le rôle des soldates de la paix, qui jouent un rôle stratégique, notamment en protégeant et en faisant participer les femmes des communautés touchées. L'Indonésie est déterminée à

accroître la participation des soldates de la paix, stratégie importante pour combattre la violence ciblant les femmes dans les conflits. La mise en œuvre de la résolution 2538 (2020), sur les soldates de la paix, une résolution historique qui reconnaît le rôle indispensable des femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, est un élément central de cette stratégie. Nous sommes fiers d'avoir présenté au Conseil de sécurité cette résolution, qui a reçu le plein soutien du Conseil et de l'ensemble des Membres de l'ONU.

Nous demandons au Conseil et au Secrétariat de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 2538 (2020) en favorisant la participation pleine, effective et véritable des femmes en tenue et des civiles aux opérations de maintien de la paix, y compris aux postes de direction, et de continuer d'intégrer leur participation dans les futures résolutions pertinentes, y compris les renouvellements de mandats des opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, il importe de promouvoir le rôle des femmes en tant que médiatrices et négociatrices. Le leadership actif des femmes fait partie intégrante de la pérennisation de la paix dans les communautés. Cependant, la réalité est que les processus de paix restent dominés par les hommes. C'est pourquoi l'Indonésie a été à l'origine de la création, en 2020, du Réseau de négociatrices et médiatrices de paix d'Asie du Sud-Est pour promouvoir l'inclusion et la participation effective des femmes en tant que médiatrices et négociatrices dans les processus de paix, dans le cadre des efforts régionaux visant à compléter l'action de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices. La semaine dernière, à l'occasion de l'anniversaire du Réseau d'Asie du Sud-Est, la Ministre indonésienne des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Retno Marsudi, a réaffirmé la détermination de notre pays à continuer de défendre la contribution des femmes à la paix et à la sécurité aux niveaux régional et mondial.

L'Indonésie poursuivra également son engagement en faveur du renforcement des capacités des femmes en Afghanistan. Cette année, nous sommes déterminés à concentrer nos efforts sur l'éducation et l'autonomisation des Afghanes, notamment grâce à l'octroi de bourses d'études.

Nous nous tenons aux côtés des victimes et des survivantes de la violence à l'égard des femmes et nous appuyons leurs droits fondamentaux. L'Indonésie considère le programme pour les femmes et la paix et la sécurité comme une force porteuse de changement qui permettra d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien et de consolidation de la paix. Pour protéger les femmes, nous devons renforcer leur rôle.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

**M. Almoslechner** (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous félicitons la Norvège d'aborder la question importante du rôle des défenseuses des droits humains dans le règlement des conflits et la promotion de la paix dans leurs communautés. Nous remercions les intervenantes de nous avoir fait part de leurs vues.

Tous nos efforts intergouvernementaux visant à instaurer la paix et la stabilité dans les situations de conflit doivent s'appuyer sur l'appropriation au niveau local. Par conséquent, l'Autriche appuie pleinement la participation de représentants de la société civile aux travaux du Conseil de sécurité et l'organisation de débats consacrés à des pays donnés pour éclairer ses délibérations.

Nous sommes choqués par les actes de harcèlement et d'intimidation perpétrés contre les représentants des organisations de la société civile qui ont collaboré avec le Conseil de sécurité et l'ONU. Les témoignages aux États Membres à l'ONU et les échanges avec ceux-ci ne doivent jamais donner lieu à des représailles officielles ou cachées. Nous appelons les États Membres à respecter, promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales de leurs citoyens, en particulier le droit de vivre à l'abri de la peur et le droit à la liberté d'expression et d'opinion.

L'Autriche est une fervente partisane de la participation active de la société civile à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la médiation, ainsi qu'aux processus dirigés par l'ONU, notamment par l'intermédiaire d'organisations régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Le Centre autrichien d'études pour la paix et le règlement des conflits travaille avec des femmes dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest afin de renforcer leurs capacités et leur participation aux opérations d'aide humanitaire. Il est également en train d'examiner les points de vue des femmes en ce qui concerne les conflits liés à l'eau en Libye et a accueilli des conférences de médiation dirigées par la société civile, notamment de la région du Caucase du Sud.

Parmi les nombreux partenaires de la société civile que nous accompagnons, l'Autriche voudrait attirer l'attention sur les travaux du Global Network of Women Peacebuilders, qui a traduit dans la pratique le programme pour les femmes et la paix et la sécurité du Conseil de sécurité sur le terrain, grâce à des programmes de localisation et à des plans d'action nationaux.

L'Autriche, qui fait partie des pays qui financent le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, souligne aussi l'importance de soutenir les victimes de représailles qui ont subi des actes de torture et des traitements cruels. Nous saluons également le rôle d'ONU-Femmes, qui a dûment exercé son mandat en défendant la participation active et le leadership des femmes dans toutes les sphères de la société et en associant les filles et les jeunes à toutes ses activités.

En septembre 2021, l'Autriche a annoncé une contribution de 20 millions d'euros pour fournir une aide humanitaire au peuple afghan, dont 5 millions d'euros pour financer les activités du bureau d'ONU-Femmes en Afghanistan. Grâce aux différentes activités de ce bureau, les organisations de femmes et les défenseuses des droits humains en Afghanistan recevront un soutien et une protection, comme l'accès à des résidences protégées. Grâce au financement autrichien, ONU-Femmes créera des canaux et ouvrira des voies politiques pour permettre aux Afghanes de militer pour les droits des femmes et de contribuer à façonner l'avenir de l'Afghanistan. ONU-Femmes cherchera activement des moyens de faire valoir les priorités des femmes et des filles à tous les niveaux de prise de décision en Afghanistan, y compris dans les plateformes nationales et intergouvernementales.

L'Autriche continuera également de collaborer avec le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire et son guichet interventions d'urgence pour la participation des femmes aux processus de paix locaux, notamment en Afghanistan, au Libéria, au Mali, en Iraq et au Soudan du Sud. Nous félicitons le Fonds pour le lancement réussi, en marge de la séance d'aujourd'hui, de son nouveau guichet de financement en faveur des défenseuses des droits humains. Engageons-nous collectivement à protéger les défenseuses des droits humains et unissons nos forces pour assurer la mise en œuvre intégrale et effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji.

**M. Prasad** (Fidji) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité devant le Conseil de sécurité et la présidence norvégienne. Nous remercions la Norvège, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et les brillantes intervenantes de la société civile de leurs observations de ce matin. Il est

essentiel pour le Conseil, et c'est un grand hommage à sa présidence, que des voix diverses se fassent entendre sur le programme pour la paix et la sécurité, qui est fondamental pour son travail et son succès.

Les opérations de paix intègrent de plus en plus le développement humanitaire dans les interventions de consolidation de la paix, ce qui est utile. Cependant, il reste beaucoup à faire pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) et les résolutions connexes en la matière. Le monde est confronté à toute une série de menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité, qui sont exacerbées par l'apparition de nouvelles armes de pointe facilement accessibles, l'utilisation d'outils numériques, les changements climatiques et l'accroissement dangereux des inégalités. Toutefois, quels que soient leurs facteurs, les conflits ont toujours des répercussions plus disproportionnées, plus intenses et plus dévastatrices sur les femmes et les filles.

Les Fidji sont engagées à promouvoir systématiquement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, comme on peut le voir dans notre société et nos politiques. Au niveau national, il ne fait aucun doute que la résolution 1325 (2000) a permis une augmentation notable du nombre de femmes au sein des institutions de sécurité du pays, ce qui, par voie de conséquence, a donné lieu à une plus grande proportion de femmes participant à des missions militaires et de police dans le cadre des opérations de paix au niveau international. Les femmes représentent 56% des effectifs de la police fidjienne déployés dans les missions de maintien de la paix. Nous sommes fiers du déploiement d'une unité entièrement féminine du contingent fidjien de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, qui a la charge d'une des zones d'opérations de cette force.

Les Fidji sont déterminées à continuer d'augmenter systématiquement le nombre de femmes dans le cadre des déploiements de militaires et de policiers dans les opérations de maintien de la paix. Ce n'est pas une coïncidence. En tant que pays participant depuis longtemps aux opérations de maintien de la paix, les Fidji ont tiré des enseignements de leurs propres déploiements. Les Fidji participent aux opérations de paix des Nations Unies depuis plus de 40 ans. Dans le cadre de nos déploiements, nous avons pu constater que les soldates de la paix sont plus efficaces s'agissant de désamorcer les tensions aux points de contrôle. Les soldates de la paix apportent une perspective irremplaçable pour détecter les violences sexuelles et prévenir le détournement de l'aide humanitaire. Elles sont mieux à même de détecter l'utilisation des vivres et des soins de santé à des fins militaires.

Dans toute la région du Pacifique, chaque fois que les femmes ont participé à la consolidation de la paix, des résultats notables ont été obtenus. Le rôle des femmes dans les transitions politiques pacifiques en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Bougainville a permis de tirer des enseignements importants. Le rôle que les femmes ont joué pour désamorcer des conflits intercommunautaires dans les Îles Salomon dans le cadre d'une opération de paix régionale a également été extrêmement instructif.

Dans tous ces conflits, des partenariats solides entre les gouvernements hôtes, les organismes régionaux du Pacifique et l'ONU ont permis d'accroître la participation des femmes. Nous constatons que lorsque les femmes sont présentes à la table de négociation et participent à tous les processus, il y a plus de chances que les règlements soient inclusifs, que les résultats obtenus en matière de développement soient durables et que la paix perdure.

On nous a demandé de réfléchir à des pistes pour l'avenir. Le Conseil de sécurité a constaté que les femmes œuvrant à la consolidation de la paix, les médiatrices et les organisations de la société civile reçoivent moins de 5% de l'ensemble des financements disponibles pour ces travaux. Il faut supprimer cet obstacle important, qui concerne à la fois l'assistance bilatérale et multilatérale en appui à ces travaux. Il serait bon de savoir dans quelle mesure l'ONU elle-même a contribué à remédier à la situation. Ce serait un très bon début. La résolution 1325 (2000) souligne que les femmes doivent participer pleinement et sur un pied d'égalité à la prévention des conflits. La sécurité et la protection des femmes œuvrant à la consolidation de la paix et des défenseuses des droits humains sont donc fondamentales. Il faut pour cela renforcer les capacités au sein de toutes les opérations de paix dans divers domaines, et présenter au Conseil de sécurité, puis à l'Assemblée générale, des exposés plus détaillés sur les violations des droits des femmes œuvrant à la consolidation de la paix et des médiatrices.

Enfin, les Fidji rappellent que les changements climatiques constituent l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité. Ce sont les femmes et les filles qui sont le plus durement frappées par les effets des changements climatiques sur les conflits. Le programme pour le climat et la sécurité et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité sont une seule et même chose. Ce ne sont pas des programmes séparés, ni compartimentés. Plus vite le Conseil acceptera cette réalité, mieux nous pourrions mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

**M. Abd Aziz** (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie remercie la Norvège d'avoir organisé ce débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions également les intervenantes de leurs exposés éclairants.

Nous reconnaissons le rôle crucial des femmes dans les efforts pour instaurer une paix durable. Par conséquent, la question de la violence ciblant les femmes dans les processus de paix et de sécurité est effectivement une question importante qui doit être abordée. La Malaisie condamne toutes les formes de violences à l'égard des femmes. Nous sommes profondément préoccupés par les informations faisant état de violences, d'intimidations et de représailles auxquelles sont confrontées les femmes œuvrant à la consolidation de la paix, les représentantes de la société civile et les défenseuses des droits humains. Ces phénomènes sont inquiétants, en particulier à une période où la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a déjà eu d'importants effets négatifs sur les femmes. Dans les zones de conflit, les répercussions socioéconomiques que les femmes et les enfants subissaient déjà n'ont fait que s'aggraver au cours de la pandémie.

Les attaques contre ceux et celles qui œuvrent à instaurer la paix infligent un grand revers qui sape les objectifs de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures. À cet égard, nous demandons que ceux qui commettent de telles attaques contre les femmes dans les processus de paix répondent de leurs actes. La Malaisie estime également qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour promouvoir et garantir la participation pleine et égale des femmes aux processus de paix et de sécurité, condition indispensable à l'instauration d'une paix durable. La Malaisie appelle donc les États Membres, dans le cadre de la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à multiplier les efforts et les initiatives centrés sur les femmes et incluant des analyses tenant compte des questions de genre. La Malaisie apporte son plein appui à ce programme, notamment en versant régulièrement des contributions financières à ONU-Femmes afin de promouvoir une participation véritable des femmes et la prise en compte des questions de genre dans les processus de paix et de sécurité.

La Malaisie s'est également portée coauteur de la résolution 2538 (2020) sur les femmes dans les opérations de maintien de la paix, conformément à son

engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de l'initiative « Action pour le maintien de la paix ». Nous pensons que la présence de femmes dans les missions de maintien de la paix dans les zones de conflit peut contribuer de manière positive à promouvoir l'inclusion dans les efforts visant à instaurer une paix et un développement durables, et nous sommes conscients du fait que les conflits affectent les femmes de manière disproportionnée par rapport aux hommes. Il est donc idoine que le nombre de femmes soldats de la paix déployées dans les zones de conflit et sortant d'un conflit augmente afin de garantir que les opérations de maintien de la paix tiennent davantage compte des questions de genre.

La Malaisie, pour sa part, augmente régulièrement le nombre de femmes soldats de la paix qu'elle déploie chaque année et espère atteindre d'ici à 2028 les objectifs définis par l'ONU concernant la composante féminine des forces de maintien de la paix. Cela se reflète dans notre dernier déploiement sous le drapeau de l'ONU au Liban, où notre contingent, qui comprend 85 femmes, compte le plus grand nombre de soldates de la paix.

Au niveau régional, la Malaisie s'est engagée à travailler en étroite collaboration avec les autres États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la région, notamment en renforçant le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, ainsi que dans la reconstruction et la réhabilitation après un conflit. L'ASEAN met actuellement la dernière main à son plan d'action régional pour les femmes, la paix et la sécurité.

La Malaisie reste convaincue que la participation des femmes est la clef du succès et de la longévité des processus de paix. Elle réaffirme sa détermination à participer aux efforts visant à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et travaillera avec d'autres pays pour garantir la participation sûre des femmes à tous les niveaux des processus de paix et aux efforts de médiation. Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les nouveaux membres du Conseil de sécurité pour leur élection à cet organe pour le mandat 2022-2023. Je leur adresse à tous mes meilleurs vœux dans l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées par la Charte des Nations Unies.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

**M. Hmoud** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie également la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que les deux représentantes de la société civile, de leurs exposés.

Nous soulignons l'importance de travailler collectivement au niveau international, y compris avec la société civile, pour mettre en œuvre et assurer le suivi de la résolution 1325 (2000). Cette résolution invite la communauté internationale à adopter les mesures nécessaires pour accroître la participation des femmes à la prise de décision, au règlement des conflits et à la consolidation et au maintien de la paix, ainsi qu'à renforcer la protection juridique des victimes de conflits armés, en particulier les femmes et les filles, y compris celles qui œuvrent en faveur de la paix et de la sécurité, d'une manière qui mette en évidence le rôle des femmes en tant que moteurs de la paix et du développement dans leurs sociétés.

Dans le cadre de ses efforts pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000), la Jordanie rédige actuellement son deuxième plan d'action national pour la période de 2022 à 2025, qui inclut la participation de tous les secteurs de la société civile et des parties prenantes, et qui vise à définir les priorités nationales en fonction des besoins actuels et futurs et tient compte des changements climatiques et de la sécurité globale. Ce plan d'action tiendra compte de nos engagements internationaux et abordera les objectifs stratégiques énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 en ce qui concerne les conflits armés, notamment l'augmentation de la participation des femmes au règlement des conflits et à la prise de décision. Le plan d'action tient également compte de notre engagement à atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, et l'objectif 16 visant à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place des institutions efficaces et responsables.

Il est important de diffuser une culture qui promeut l'égalité des sexes et valorise le rôle des femmes et des filles dans l'instauration d'une culture de la paix, sans négliger l'importance de l'éducation, de la formation et de la réhabilitation afin d'améliorer les compétences des femmes et en se concentrant en même temps sur le rôle des jeunes dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La Jordanie a toujours été un moteur de la paix au Moyen-Orient, malgré tous

les défis auxquels elle est confrontée actuellement dans la région, parmi lesquels figure l'important flux de réfugiés dans le pays, dont la plupart sont des femmes, des filles et des enfants. Cela a mis à rude épreuve nos communautés locales et a entraîné des changements sociaux et comportementaux radicaux, avec notamment des mariages impliquant des mineurs et des cas de violences domestiques dans les camps.

La Jordanie a fait face aux défis résultant de la crise des réfugiés syriens en créant et en mettant en œuvre les mécanismes et mesures nécessaires et en lançant des campagnes de sensibilisation dans les communautés locales et de réfugiés. En partenariat avec ONU-Femmes, l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, nous avons également lancé un programme de réhabilitation pour encourager le retour librement consenti des réfugiés dans la sécurité et la dignité.

Il est tout aussi important de prévoir des mécanismes de suivi pour l'application de la résolution 1325 (2000), ainsi que d'adopter des indicateurs pour l'évaluation des performances et de garantir les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des plans nationaux, tout en apportant un appui émotionnel et psychologique aux victimes de violence.

Pour conclure, j'insiste sur le fait que les femmes doivent jouer un rôle de premier plan pour diriger et orienter les efforts de négociation et de médiation ainsi que les activités de sensibilisation au sein de leurs communautés. L'expérience montre qu'une participation véritable des femmes a une incidence positive sur le succès et la viabilité des plans de paix et de sécurité. Les femmes jouent un rôle central dans ce que l'on appelle la diplomatie préventive et la diplomatie d'influence, ce qui renforce la confiance des communautés dans les capacités des femmes à assumer les plus hautes fonctions de direction et à obtenir les meilleurs taux de réussite.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

**M. Liepnieks** (Lettonie) (*parle en anglais*) : La Lettonie s'associe à la déclaration faite par le Chef de la Délégation de l'Union européenne et par le Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Pour commencer, je voudrais remercier la Norvège pour le rôle de chef de file qu'elle joue depuis longtemps dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie tout particulièrement M<sup>me</sup> Bachelet, M<sup>me</sup> Yaftali et M<sup>me</sup> Asoka de nous avoir donné une vue d'ensemble des difficultés et des possibilités liées à la participation des femmes aux processus de paix.

Des débats tels que celui-ci sont essentiels pour faire connaître les obstacles auxquels les femmes sont confrontées chaque jour dans leurs efforts pour contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Comme le rappelle le Secrétaire général dans son dernier rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les militantes de la société civile sont constamment exposées à des risques de harcèlement et d'attaques. La Lettonie est profondément préoccupée par la forte augmentation, en 2020, des meurtres de défenseuses des droits humains et de femmes journalistes –, dont le nombre dépasse les chiffres enregistrés pour 2019 et 2018. On constate également un niveau alarmant de sous-déclaration et d'autocensure, ce qui fait que la majorité des cas ne sont pas signalés. Cela est inacceptable.

Nous devons unir nos efforts pour contrer ces menaces et ce harcèlement à l'encontre des femmes, qui visent à les réduire au silence et à les empêcher de participer. Le silence est synonyme d'impuissance ; en réduisant les femmes au silence, nous leur faisons croire qu'elles n'ont pas de droits, de valeur, de voix. La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit redoubler d'efforts et utiliser tous les moyens disponibles pour réaffirmer que cela n'est pas vrai. Il faut adopter une approche de tolérance zéro à l'égard des cas où des femmes qui ont déjà pris la parole devant le Conseil de sécurité font l'objet de menaces et de persécutions. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, les comités de sanctions restent sous-utilisés en tant que moyen d'amener les auteurs de violations des droits des femmes à répondre de leurs actes.

La Lettonie est fermement convaincue que l'autonomisation des femmes et leur participation sans exclusive, ainsi que l'égalité des genres, sont un pilier essentiel d'une société pacifique, sûre et durable. Cela s'applique également à tous les aspects de la paix et de la sécurité internationales. Pour ces raisons, l'égalité des genres et les droits des femmes sont des priorités de longue date pour la Lettonie.

En tant qu'État membre élu à la Commission de la condition de la femme jusqu'en 2025 et en tant que Vice-Présidente du bureau de la Commission pour les deux prochaines sessions, la Lettonie est engagée à continuer de jouer un rôle actif dans l'élaboration et l'application des normes et politiques internationales en matière d'égalité des genres. Cette année, la Lettonie est également devenue un membre élu de la Commission de consolidation de la paix. Elle appuie pleinement l'engagement de la Commission de consolidation de la paix à renforcer le rôle des femmes

dans la phase d'après-conflit. En outre, la Lettonie investit concrètement dans les efforts déployés par l'ONU en apportant un soutien financier à ONU-Femmes. En 2021, pour la première fois, la Lettonie a apporté une contribution financière à l'UNICEF, qui joue également un rôle important dans les efforts plus larges liés au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Lettonie est consciente que des mesures efficaces en vue de l'autonomisation des femmes au niveau mondial commencent par des politiques adaptées et responsables au niveau national. Le 14 juillet 2020, le Gouvernement letton a approuvé le plan d'action national relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité pour la période 2020-2025. Ce plan prévoit trois tâches principales, qui portent sur la sensibilisation du public aux questions d'égalité des genres et de l'élimination de la violence fondée sur le genre, notamment au sein de la jeune génération ; la formation dans le secteur de la défense et des affaires intérieures, y compris la création d'un poste de conseiller en matière de genre ; et le transfert de l'expérience et des connaissances de la Lettonie. Toutes ces tâches sont exécutées en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et nos partenaires étrangers. Par exemple, le Centre MARTA, une organisation non gouvernementale lettone, participe activement à l'éducation des jeunes femmes en matière d'égalité des genres, en particulier dans les pays du Partenariat oriental de l'Union européenne et les pays d'Asie centrale.

Pour conclure, je voudrais rappeler une vérité simple : permettre aux femmes de s'exprimer est un principe fondamental et central de tous les droits humains. La capacité des femmes à s'exprimer et à participer est un élément essentiel d'un monde prospère, juste et sûr. Il est essentiel de briser le silence. Lorsque la communauté internationale est témoin de violences contre des femmes et des filles, elle ne doit pas rester les bras croisés, mais agir de manière décisive.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Mahmoud** (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Norvège d'avoir organisé cet important débat public. Je voudrais également remercier M<sup>me</sup> Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, de son exposé.

En octobre dernier, j'ai eu l'honneur d'organiser, en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, une réunion au niveau des

ambassadeurs sur les femmes, la consolidation et la pérennisation de la paix. La Commission a mené un très riche débat sur les moyens de renforcer le rôle de premier plan que jouent les femmes dans les initiatives de consolidation et de pérennisation de la paix.

De plus, en novembre dernier et sous la présidence égyptienne, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu une séance publique sur la mise en œuvre et la commémoration de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité.

L'Égypte est en train d'élaborer son premier plan d'action national sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, l'Égypte estime qu'il ne suffit pas d'adopter des plans d'action portant sur les femmes et la paix et la sécurité. Des ressources adéquates doivent être allouées à la mise en œuvre de ces plans.

Alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses effets socioéconomiques considérables ont créé des difficultés supplémentaires à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, l'Égypte s'est efforcée de tirer parti des moyens virtuels pour faire avancer la mise en œuvre de ce programme. Le Centre international du Caire pour la résolution des conflits, le maintien et la consolidation de la paix a organisé un dialogue virtuel sur le thème « Faire progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans une nouvelle normalité : le leadership des femmes dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix ». Les discussions ont porté sur les difficultés et les possibilités liées à la riposte à la pandémie, en vue de faire avancer ce programme.

Ce dialogue virtuel a mis en lumière les défis qui entravent les efforts considérables que les femmes déploient dans le domaine de la consolidation de la paix, notamment la nécessité d'améliorer l'infrastructure numérique en Afrique afin de garantir aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix un meilleur accès à la technologie.

Les recommandations issues de ce dialogue ont éclairé les préparatifs de fond de la deuxième édition du Forum d'Assouan, où elles ont été présentées et examinées avec des décideurs, notamment des dirigeants africains et des hauts fonctionnaires d'organisations internationales et régionales, du secteur privé et de la société civile. L'Égypte a tenu à garantir une représentation équilibrée des genres au Forum d'Assouan et à présenter un certain nombre d'exemples positifs de femmes actives dans les domaines de la paix et de la sécurité.

S. E. le Président de la République arabe d'Égypte a été un des premiers dirigeants à souscrire à l'initiative du Cercle de dirigeantes et dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles fait partie intégrante de la formation complète reçue par les forces égyptiennes et africaines avant leur déploiement dans des opérations de maintien de la paix.

C'est avec fierté que l'Égypte promeut les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur l'action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles depuis sa soixante et onzième session, la dernière en date étant la résolution 75/321, adoptée en septembre dernier. Cette résolution encourage une approche à l'échelle du système pour mettre en œuvre la politique de tolérance zéro visant à mettre fin à ces actes odieux.

L'Égypte insiste à nouveau sur l'importance de la participation des femmes aux processus de négociation et sur le renforcement de leurs capacités pour leur permettre de participer efficacement aux négociations de paix et aux efforts de consolidation de la paix.

Pour conclure, l'Égypte appelle à des engagements politiques et moraux renouvelés afin de soutenir et d'autonomiser davantage les femmes dans les situations de conflit armé et d'après-conflit. Les femmes sont des agents de changement essentiels pendant la période de transition entre la phase de conflit et la phase de développement. Leur autonomisation est indispensable pour toute société saine et cohésive qui aspire à une paix durable.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark.

**M. Hermann** (Danemark) (*parle en anglais*) : Les pays nordiques ont pour ainsi dire le dernier mot. Je prononce la présente déclaration au nom des pays nordiques : la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon pays, le Danemark.

L'application intégrale des résolutions qui constituent le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est une priorité essentielle pour les pays nordiques. Nous remercions les présidences successives du Conseil de sécurité pour leur engagement à accorder une attention soutenue aux femmes et à la paix et à la sécurité dans le cadre des travaux du Conseil, et nous nous félicitons de l'accent mis aujourd'hui sur l'examen des lacunes en termes de protection auxquelles doivent faire face les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les

défenseuses des droits humains et les représentantes de la société civile. Leurs observations et recommandations sont essentielles et doivent inspirer les mesures prises pour mieux assurer leur protection future.

La concrétisation de la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix et politiques est au cœur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Un environnement sûr et propice en est une condition préalable.

N'oublions pas qu'il est du devoir de la communauté internationale et des États Membres ici représentés aujourd'hui de veiller à un environnement qui permette aux défenseuses des droits humains d'exercer leur droit de participer à tous les aspects de la vie publique conformément aux résolutions 2222 (2015), 2467 (2019) et 2493 (2019). Il s'agit d'abord et avant tout d'une question de droits, mais également d'une étape cruciale sur la voie de l'établissement d'une paix inclusive et durable. Le rôle des défenseuses des droits humains fait partie intégrante des quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité – participation, protection, prévention et secours.

Le nombre croissant de représailles contre des femmes œuvrant à la consolidation de la paix et des défenseuses des droits humains à l'échelle mondiale est alarmant, comme il ressort aussi du dernier rapport annuel en date du Secrétaire général sur la coopération avec l'ONU, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme, qui couvre la question des représailles pour tout le système des Nations Unies.

L'intimidation et les représailles contre les femmes œuvrant à la consolidation de la paix et les défenseuses des droits humains ont pris de nouvelles formes durant la pandémie, dans la vie réelle comme sur Internet. Par l'intermédiaire de Front Line Defenders, les pays nordiques exploitent un service d'urgence rapide, souple et efficace, fonctionnant 24 heures sur 24, qui répond aux besoins de protection des défenseuses des droits humains en situation de danger immédiat.

Afin de remédier au déficit de protection dont souffrent les femmes œuvrant à la consolidation de la paix et les défenseuses des droits humains, les pays nordiques souhaitent s'arrêter sur les points et les recommandations qui suivent.

Premièrement, il est impératif de remédier au manque de protection par des consultations avec les femmes œuvrant à la consolidation de la paix et les défenseuses des droits humains elles-mêmes, en tenant compte de leurs évaluations propres des risques et de

leurs besoins en vue d'assurer leur protection dans le souci des préoccupations de genre. Cela incombe aussi au Conseil de sécurité. Nous encourageons les membres du Conseil à continuer d'inviter des femmes œuvrant à la consolidation de la paix et des défenseuses des droits humains à leur présenter des exposés, tout en prenant des mesures de précaution adaptées afin de garantir un espace sûr et propice pour leur participation. Mais surtout, nous les encourageons à donner suite aux recommandations qu'elles formulent et à ne pas se contenter de les écouter et d'en prendre note.

Deuxièmement, lorsque la prévention et l'atténuation échouent, de robustes mesures d'application du principe de responsabilité s'imposent avec force. Nous appelons les États Membres à adopter une politique de tolérance zéro pour lutter contre les représailles, assortie de mesures solides et systématiques d'attribution des responsabilités contre tous les auteurs.

Troisièmement, l'adoption de mesures de suivi concrètes en ce qui concerne les représailles suppose de veiller à ce que tous les acteurs concernés soient informés de ces incidents, y compris le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme. Cela implique que tous les représentants et mécanismes des Nations Unies fassent figurer dans leurs rapports des références à des allégations crédibles d'intimidation, de représailles et d'obstruction de l'accès aux Nations Unies.

Nous accueillons donc avec satisfaction la résolution 48/17 d'octobre 2021, dans laquelle le Conseil des droits de l'homme invite le Secrétaire général à soumettre à l'Assemblée générale, à partir de sa soixante-dix-septième session, le rapport qu'il lui présente chaque année sur la coopération avec l'ONU, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme.

Nous souhaiterions que le rapport soit également présenté à l'Assemblée générale, ce qui permettrait un échange d'informations sur des questions d'importance capitale pour le système des Nations Unies dans son entier, et par conséquent pour l'ensemble des Membres de l'ONU, afin de garantir un suivi adéquat des représailles.

Les pays nordiques sont déterminés à travailler de concert avec les Nations Unies, au Siège comme sur le terrain, afin de créer un espace sûr et porteur pour les femmes œuvrant à la consolidation de la paix et les défenseuses des droits humains. Nous appelons les membres du Conseil à intégrer des références aux mécanismes de protection dans les mandats des opérations de paix des

Nations Unies. Nous appuyons sans réserve le travail important des composantes Droits humains au sein des opérations de paix. Elles ont un rôle crucial à jouer dans le suivi, la communication de l'information et la garantie d'un appui tenant compte du genre pour les défenseuses des droits de l'homme et les femmes œuvrant à la consolidation de la paix exposées à des risques sur le terrain.

Les pays nordiques encouragent l'apport d'un financement rapide, souple et ciblé pour la protection effective des femmes œuvrant à la consolidation de la paix, des défenseuses des droits humains et des représentantes de la société civile. Nous voyons dans

la création du guichet de financement pour les défenseuses des droits humains dans le cadre du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, une nouvelle initiative importante. Les menaces contre les défenseuses des droits humains en Afghanistan ont servi de catalyseur à cette initiative.

Pour terminer, je tiens à dire que nous aspirons sincèrement à ce que le débat d'aujourd'hui soit une première étape déterminante vers une lutte plus efficace contre la violence ciblant la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité.

*La séance est levée à 16 h 45.*